

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 76 (1967)
Heft: 7

Rubrik: La XXIXe session du conseil des gouverneurs de la ligue des sociétés de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une importante manifestation du monde de la Croix-Rouge:

La XXIX^e session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

Le Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge — dont le Prof. A. von Albertini est l'un des vice-présidents — se réunit tous les deux ans dans un pays différent. Il s'agit en quelque sorte de son assemblée générale qui est appelée à fixer les grandes lignes de sa politique et de ses activités futures. Nous aurons l'occasion dans notre prochaine édition de parler en détail

des résultats de sa XXIX^e session à laquelle la Croix-Rouge suisse était représentée et qui s'est déroulée à La Haye, aux Pays-Bas, au début du mois de septembre dernier; son programme comportait notamment l'examen des problèmes humanitaires qui se posent dans le monde d'aujourd'hui (ainsi l'aide aux réfugiés, aux personnes déplacées au Moyen-Orient, au Vietnam, en

Afrique), la planification et l'organisation des secours en cas de catastrophe, la lutte pour l'amélioration de la santé dans les pays en voie de développement, les plans d'assistance technique en faveur de jeunes sociétés nationales de Croix-Rouge, le financement enfin des activités de la Ligue dont le volume est en constante et rapide augmentation.

La Croix-Rouge néerlandaise, ses débuts, son développement

Cette récente et importante réunion des milieux internationaux de la Croix-Rouge a eu lieu sur l'invitation de la Croix-Rouge néerlandaise qui commémore cette année le Centenaire de sa fondation, due au Monarque qui se trouvait alors sur le trône: Guillaume III. D'emblée, ce dernier avait manifesté un grand intérêt pour le mouvement qui se dessinait à Genève, où la Croix-Rouge, rappelons-le, avait pris naissance à la suite de la Conférence internationale d'octobre 1863.

La création, aux Pays-Bas, d'une Société nationale se heurta à certaines difficultés. Guillaume III intervint en publiant une Ordonnance royale datée du 19 juillet 1867 et décrétant que devait se fonder une Société néerlandaise de secours pour venir en aide aux soldats blessés et malades en temps de guerre, que les

Pays-Bas soient ou non engagés dans le conflit. Trois ans plus tard déjà les collaborateurs de la Croix-Rouge néerlandaise reçurent le baptême du feu. Pendant la Guerre franco-prussienne de 1870, en effet, les premières ambulances néerlandaises furent envoyées au Luxembourg, tandis que 256 volontaires — à raison de 200 hommes et de 56 femmes — soignaient les blessés en France, dans les villes de Versailles, à Bordeaux, au Havre. Dès lors, la population néerlandaise commença à apporter un appui fidèle à l'œuvre de la Croix-Rouge, marquant ainsi le début d'une tradition qui ne s'est jamais démentie jusqu'à nos jours. En 1917, pendant la Première Guerre mondiale, la Croix-Rouge néerlandaise comptait 2000 volontaires et 2500 ambulanciers, médecins et infirmières.

La guerre terminée, la population témoigna d'un intérêt moins vif à l'égard de la Croix-Rouge mais lui accorda à nouveau une aide généreuse en 1925, après qu'un cyclone eut détruit le village hollandais de Borculo. Lorsqu'éclata la Deuxième Guerre mondiale, la Croix-Rouge néerlandaise groupait 400 000 membres, bientôt 500 000. Ce chiffre s'élève aujourd'hui à 950 000.

Bien que les guerres l'aient contrainte à maintes reprises à remplir son rôle primordial d'organisation de secours aux blessés et aux malades, la Croix-Rouge néerlandaise a été l'une des premières à comprendre les nombreuses possibilités de servir la collectivité qui s'offrent en temps de paix à une Société nationale de Croix-Rouge.

En 1913 déjà, un décret royal l'engageait à se consacrer au travail social et à disposer de personnel qua-